PAX ROMANA

MIIC ICMICA

Mouvement International des Intellectuels Catholiques
International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs
Movimiento Internacional de Intelectuales Católicos

TL1505-20

Secrétariat général
General secretariat
Secretariado general

37-39, rue de Vermont
B.P. 85
CH-1211 Genève 20-CIC
✆ 022 / 33 67 40

Siège social
Official seat
Sede social

1, route du Jura
B.P. 1062
CH-1701 Fribourg (Suisse)
✆ 037 / 26 26 49

Compte bancaire
Bank account
Cuenta bancaria

Banque de l'Etat
de Fribourg (Suisse)
No 01.10.055279-04

Compte de chèques
postaux
Fribourg 17-1036

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
44e session - 1988

Point 9 de l'ordre du jour

La situation au Timor Oriental

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

Notre Mouvement, un peu partout dans le monde, se trouve confronté à des situations pénibles, là où le droit à l'autodétermination n'est pas reconnu, soit théoriquement, soit au niveau de la pratique. Nous avons déjà mis l'accent sur le cas de la Palestine, nous y reviendrons à propos de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

Pour ce qui est du point 9 de l'ordre du jour, nous avons décidé, encore une fois, de le consacrer à l'examen de la question du Timor Oriental. On voudrait dédier ces quelques minutes au peuple même du Timor Oriental parce que, enfermé par la force de l'occupation dans son île devenue une énorme prison et ne pouvant pas en sortir ou en parler librement, il est un témoin vivant de la justice et de l'urgence qui découlent du principe du droit à l'autodétermination.

Dans un territoire occupé, les violations massives des droits de l'homme n'en finissent pas. Le désir de liberté du peuple s'organise, menace les occupants, ceux-ci ne règnent que sur la base de la terreur généralisée. Et il faut bien en être conscient, le temps n'efface pas l'abîme, celui-ci devient de plus en plus profond, il arrive è détruire les relation de compréhension mutuelle et d'amitié entre les peuples.

Je cite à ce propos M. Kai Rala Xanana Gusmao, leader de la résistance timoraise, dans un message tout récent parvenu à l'extérieur du pays: "Nous ne concevons une vraie paix pour notre patrie et pour notre peuple que si elle est le résultat d'un effort politique et diplomatique pour une solution négociée du conflit qui préserve, d'une part, les intérêts de l'Indonésie ainsi que ceux du Timor Oriental et, d'autre part, la paix et la stabilité dans la région. (...) Sans l'exercice du droit à l'autodétermination, aucune paix ne sera, en effet, possible".

Il est évident pour tout le monde que la puissance occupante par l'acte même de l'occupation illégale et violente du territoire, met continuellement en danger la p et la stabilité dans la région. Il faut alors avoir le courage de le dire.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

La Commission Politique du Parlement Européen vient d'approuver un rapport sur l'Indonésie, dans lequel la pratique de la violation des droits de l'homme est condamné, y compris dans le cas du Timor Oriental. Et je cite: "Considérant que ces violations prennent une gravité particuliaire dans le territoire du Timor Oriental soumis dès 1975 à l'occupation par la force des troupes indonésiennes, ce qui empêche le peuple du Timor Oriental d'exercer son droit à l'autodétermination et de voir respectés ses droits fondamentaux, dans de nombreux cas et surtout le droit à la vie" (...) [le Parlement Européen] exprime sa profonde préocupation au sujet de la politique du gouvernement indonésien relative aux droits de l'homme[et] demande aux Etats-membres de la Communauté Européenne qu'ils développent une action politique qui contribue au retraît des forces indonésiennes du térritoire du Timor Oriental et au respect des droits fondamentaux de son peuple, y compris le droit à l'autodétermination, et qu'ils appuient le Sécrétaire-Général de l'ONU en vue d'atteindre les objectifs mentionnés". (1)

Il est aussi évident pour tous que sous une occupation étrangère aucun acte d'autodétermination ne peut avoir lieu.Pour que celui-ci puisse être envisagé, il serait indispensable qu l'on ouvre le territoire à un accès libre et sans restrictions, dès maintenant.

Ce n'est pas par hasard que le territoire du Timor Oriental n'est toujours pas ouvert aux observateurs indépendants, aux organisations internationales d'aide ou de développement, aux Eglises, aux missions d'enquête en matière des droits de l'homme. Ce n'est pas non plus un hasard que la puissance occupante déploie des efforts considérables, lors de l'organisation des visites-éclair strictement guidées afin de cacher l'envergure de sa présence militaire. Tout est soigneusement planifié pour que ces visiteurs confirment ce dont ils sont déjà au départ convaincus.

Pax Romana a eu accès, tout récemment, à un document du Sécrétariat du Gouvernement Provisoire de Dili (la capitale du Timor Oriental) daté du 16 janvier 1976. Bien que des années se soient écoulées depuis cette date, le document conserve toute son actualité. Il est le résultat d'une réunion avec le colonel Soebijakto, du département de la défense et son titre est explicite: Lignes d'orientation pour les contacts avec la délégation de l'ONU (que l'on attendait pour quelques semaines après cette réunion).

37 instructions très précises sont ainsi données, lesquelles devraient être transmises à toutes les unités, organisations ou departements militaires et civils en vue d'une "uniformité dans les réponses aux différentes questions formulées par les éléments de la Délégation".

Parmi ces 37 instructions, je ne cite que quelques-unes:

nr. 6 - "Tous les éléments des forces militaires stationnés dans la ville doivent continuer leur travail, mais ils doivent être habillés en civil pour que la Délégation pense qu'ils sont des civils désarmés.

---

(1) Traduction non officielle

nr 7 - "Tous les éléments militaires déguisés en civils désarmés doivent éviter tout contact ou dialogue avec la Délégation".

nr 8 - "Tous les villages occupés par les forces militaires ou ceux qui ont été déjà abandonnés ne peuvent présenter aucun signe (armes, munitions, documents) qui soit un indice de sa présence ou de son passage dans ces villages. Les rues doivent être dégagées de tout matériel militaire."

nr10 - "Les villages qui seront probablement visitées sont les suivantes: Oe-Kussi, Ataúro, Baucau, Manatuto. Peut-être sera-t-il possible de visiter après les zones suivantes: Aileu, Balibó, Maliana, Lospalos et Laga. Il serait indiqué que la Délégation ne reste pas dans les villages mentionnées ci-dessus et, dans le cas où les membres de la Délégation souhaitent le faire, le Gouvernement Provisoire doit s'y opposer fermement, sous un prétexte ou un autre. Si la Délégation souhaite visiter des zones encore soumises à des activités militaires, le Gouvernement Provisoire doit s'y opposer, en donnant comme justification le mauvais état des routes, les mauvaises conditions atmosphériques pour les vols ou encore l'absence de volonté des populations en vue du contact avec la Délégation, en vertu des souffrances auxquelles elles auraient été soumises par le FRETILIN."

nr29 - "Il faut indiquer un lieu qui puisse servir comme prison et dont la surveillance doit être assurée par des gardes armés, avec des armes en position assurée;
Il faut choisir des éléments compétents, surtout parmi ceux qui ont fait le service militaire, pour jouer le rôle de prisonniers de guerre qui se sont soumis à nos forces et qui sont très bien traités."

nr31 - "Pour éviter la possibilité de contradiction parmi les leaders politiques devant la Délégation de l'ONU, il faut sélectionner ceux qui devront parler avec la dite Délégation, en vue d'éviter qu ils puissent nier le principe de l'intégration en Indonésie".

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

La solution pour le conflit au Timor Oriental ne peut pas être militaire, bien que les forces occupantes y insistent depuis plus de 12 annés. La communauté internationale a été informée de la grande offensive organisée le mois de juillet dernier, ayant comme but, comme dans les années précédantes, l'anéantissement des forces de libération nationale. Le colonel Soenarto , qui dirigea cette opération sans succès vient de rentrer à Jakarta et des nouvelles nous parviennent sur sa substitution par le colonel Prabowo, gendre du Président Suharto.

Je voudrais terminer en attirant votre attention sur la résolution adoptée par la 39ème session de la Sous-Commission, car il est indispensable que l'on appuie la tâche délicate du Sécrétaire-Général en vue d'obtenir la coopération de toutes les parties concernées, c'est-à-dire, la puissance administrante, le gouvernement indonésien et les réprésentants du peuple du Timor Oriental pour q'une solution durable et conforme aux droits et aux aspirations du peuple du Timor Oriental soit possible.